

Synthèse – étape 1

**Evaluation à mi-parcours de l'état
d'avancement du programme
FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027**



Cette évaluation a été cofinancée par les fonds européens.



Dans le cadre de la stratégie des fonds Européens de cohésion pour la programmation 2021-2027, la Région Normandie est Autorité de Gestion (AG) pour les fonds suivants :



Fonds Européen pour le développement régional (**FEDER**) qui vise à **renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires** : finance des actions d'innovation, de transition énergétique, de mobilité durable, ou encore de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine ;



Fonds social européen (**FSE+**) pour **réduire les inégalités sociales** à travers des actions d'accompagnement vers l'emploi, la formation et l'inclusion sociale ;



Fonds de transition juste (**FTJ**) pour **accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires** à travers la reconversion des industries et la formation des salariés.

- L'évaluation à mi-parcours du programme européen 2021-2027 s'inscrit dans le **plan d'évaluation de la Région Normandie** ;
- Celle **évaluation s'impose à l'ensemble des Autorités de Gestion** pour la programmation 2021-2027 ;

Cette évaluation à mi-parcours concerne **l'ensemble du programme**, hors assistance technique, comprenant 7 priorités et 17 Objectifs Spécifiques (OS).

La première étape de l'évaluation à mi-parcours doit permettre de :

- **Rendre compte de l'avancée du programme**, de l'atteinte des objectifs initialement fixés et de sa contribution aux priorités et européennes ;
- **Apprécier le besoin et les possibilités pour une éventuelle révision du programme**, en termes de maquette financière en tenant compte des premiers résultats à mi-parcours, de l'évolution des besoins du territoire, du contexte de mise en œuvre

L'évaluation a été réalisée en deux étapes (la seconde vise à évaluer les conditions de mise en œuvre) et a été confiée aux cabinets Edater et Amnyos.

Pour réaliser cette première étape, différents outils ont été mobilisés :



Bilan de programmation

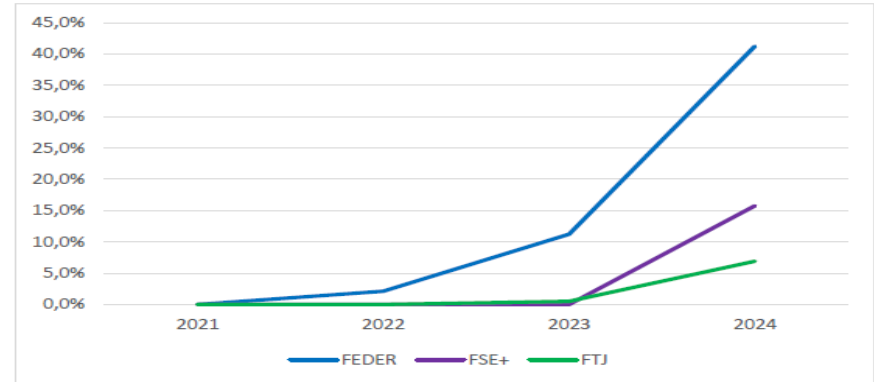
Entretiens (x9)
avec les
Directions
Opérationnelles

Entretiens (x4)
avec les
partenaires

Travail sur les
actions
correctives et
re-maquettage

Au 31 décembre 2024, le taux de programmation se répartit comme suit, (hors assistance technique – frais de fonctionnement de l'Autorité de Gestion) :

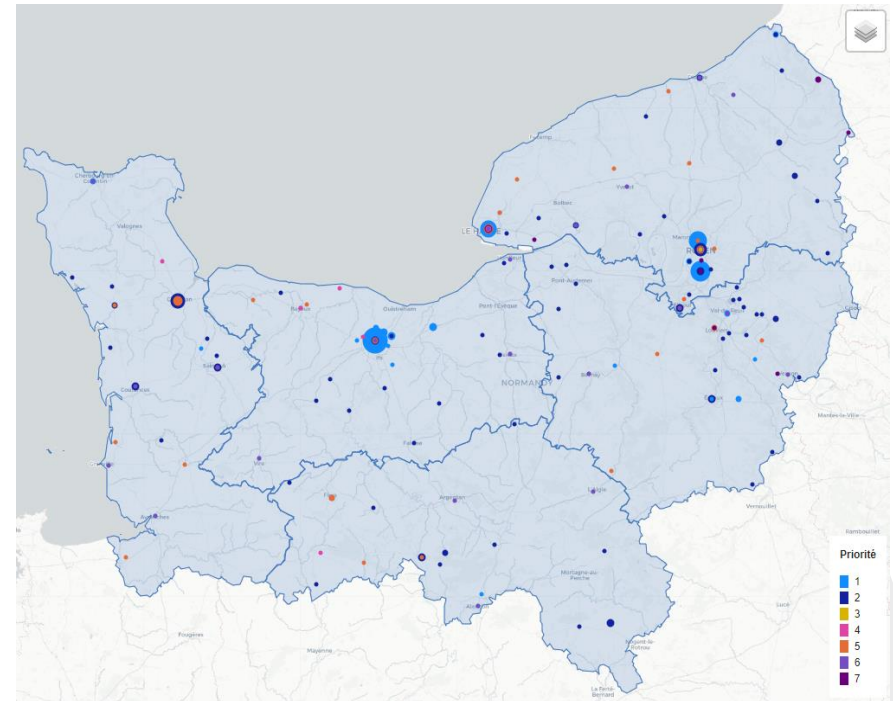
- **160 Millions € de FEDER programmé**, soit près de 41% de taux de programmation FEDER;
- **13,4 Millions € programmés au titre du FSE+**, soit moins de 16% de taux de programmation avec 25 dossiers ;
- **5,4 Millions € de FTJ programmés** soit un taux de programmation de 7%.



Evolution des taux de programmation FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, programme Normandie, traitement EDATER

La dynamique de programmation varie selon les thématiques :

- Une **forte programmation sur la priorité 1 Transformation économique**, notamment porté par la recherche et l'innovation ;
- Des **investissements sur la transition écologique** (priorités 2 et 3) principalement orientés vers la **rénovation énergétique** et la **biodiversité** mais en retrait sur les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la mobilité ;
- Un **démarrage tardif sur le volet patrimoine culturel et touristique** (priorité 4) mais qui connaît désormais une dynamique significative ;
- Une **dynamique bien enclenchée sur la priorité 5 Développement des territoires** ;
- Un **démarrage plus lent pour le FSE+**, principalement porté par la formation professionnelle ;
- Le **FTJ présente une dynamique encore faible**.



Localisation des bénéficiaires, traitement EDATER

Facteurs explicatifs de l'état de la programmation

Un contexte national et européen



L'adoption tardive des cadres réglementaires de l'Union Européenne et de l'accord de partenariat entre la France et la Commission Européenne ;

L'évolution des financements nationaux et les incertitudes induites : un investissement massif de l'Etat sur certaines thématiques, plus visible et accessible (France 2030, Fonds vert...) ;

Une articulation plus ou moins réussie entre ces fonds et les interventions de la Région : recherche, développement & innovation versus décarbonation & énergies renouvelables ;

Le contexte économique incertain : taux d'intérêt, crise énergétique, difficultés d'approvisionnement, baisse des investissements industriels ;

La maturité des thématiques : certaines sont nouvelles dans la politique régionale (l'économie circulaire, la recomposition spatiale ou encore l'hydrogène vert).

Des contraintes administratives et techniques



La clôture de la programmation 2014-2020 et de REACT EU a mobilisé les équipes et ralenti le déploiement du nouveau programme ;

Le déploiement et la prise en main du nouveau logiciel de gestion par les équipes de la Région ;

Les impacts de la cyberattaque subie par la Région fin 2022 :

Sur le FSE+, plusieurs appels à projets ont été lancés (mais tardivement – fin 2023), la vingtaine de dossiers est en phase d'instruction ;

Des réglementations parfois contraignantes



Le FTJ et les projets énergétiques sont confrontés à des **règles européennes strictes limitant le champ des interventions éligibles** ;

La suspension des paiements pour la France sur l'OS 2.2 Energies renouvelables par la Commission Européenne (débloqué en septembre 2024) ;

La mise en œuvre de certains instruments financiers (OS 1.3 Compétitivité des entreprises) a nécessité un temps de travail de préparation et de contractualisation important.

Une dynamique qui varie selon les modalités de gestion



Les appels à projets (AAP) et appels à manifestation d'intérêt (AMI) identifient des besoins mais les **délais de traitement sont longs** ;

La gestion au fil de l'eau offre plus de réactivité mais peut **limiter l'émergence de projets structurants à grande échelle** ;

S'appuyer sur des stratégies territoriales existantes tels que les contrats de territoire pour l'OS 5 *Développement territorial (urbain, rural)* a **simplifié les procédures grâce à des partenariats préétablis**.

Contribution aux priorités nationales et européennes

Principales contributions du programme



Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

- Intégration d'enjeux autour de la décarbonation sur un ensemble d'objectifs ;
- Retard de programmation sur la Priorité 2 «*Protection de l'environnement*» qui limite quelque peu la contribution effective. **Toutefois :**
 - **33 opérations programmées** au titre de la rénovation énergétique ;
 - **10 projets programmés** concernant la **méthanisation** pour une **capacité de 15 MW** ;
 - Un **projet majeur de chaufferie biomasse** pressenti ;
 - **11 opérations programmées** au titre du **FTJ**.



Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS)

- **17 projets programmés** pour des actions d'accompagnement à la création d'activités et d'emploi (entrepreneuriat social / Economie Sociale et Solidaire)
- **Retards importants pris sur la mise en œuvre du FSE+, toutefois :**

Une mobilisation de la Région :

- Au travers de diverses actions menées par **l'Agence Régionale De l'Orientation et des Métiers de Normandie** : Mise en place de services et des outils d'orientation et de découverte des métiers ;
- **2 projets programmés de formation professionnelle** (Parcours Régional de Formation) des chômeurs pour **20 M€ en coût total**.



Principes horizontaux

- La Région a intégré divers critères d'éligibilité et de sélection qui visent à rendre les projets plus **vertueux** ;
- Un **questionnaire est intégré dans les dossiers de candidature** sur la prise en compte des principes horizontaux ;
- Un questionnaire qui peut néanmoins **être difficile à compléter** pour les porteurs et un jugement qui reste souvent **binaire**.



Principe Do Not Significant Harm (DNSH)

- Le **questionnaire des principes horizontaux** reprend, sur le volet développement durable, les **6 objectifs / dimensions environnementale** du règlement DNSH.
- Le principe n'est **pas pleinement déployé sur le programme**, y compris pour les plus gros dossiers.
- A titre d'information : le **questionnaire ne permet pas d'apprécier pleinement les impacts positifs ou négatifs des projets**. Cette difficulté d'évaluation est rencontrée dans l'ensemble des Autorités de Gestion régionales.



Priorité 1 – Innovation et compétitive des entreprises

- Renforcer les exigences sur **la participation des entreprises**, voire restreindre l'accès à ces dernières (les laboratoires / centres techniques étant mobilisables en tant que prestataires) ;
- Abonder un **dispositif « standardisé » d'aide directe sur la transition des PME**, finançable par du FEDER mais également le FTJ ;
- Favoriser les **interventions « numériques » en zones rurales**.



Priorité 2 – Transition énergétique et écologique

- Ouverture des **interventions au photovoltaïque en autoconsommation** ;
- Ouverture au **stockage de l'énergie, notamment pour le biogaz (rebours)**.
- Mettre en **place un AMI conjoint économie circulaire et FTJ** afin de tester les porteurs et types de projets et **ouverture STEP** (Plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe ») afin de soutenir des projets portés par des grandes entreprises
- Ouverture aux **bornes IRVE pour véhicules utilitaires** ;
- Ouverture à **la mobilité douce** : aménagements cyclables pour favoriser l'intermodalité.



FSE+ et FTJ

- Sur le FSE+ : **ouvrir à d'autres actions** (appui recrutement / intégration, mobilité, préapprentissage, E2C...) ;
- Sur le FTJ : ouverture de **mesures plus transversales sur la diversification** (aménagement de zones d'activité, immobilier d'entreprise...) et **mobilisation des dispositions offertes par le règlement STEP** pour des projets hors secteurs clés mais répondant à des objectifs de souveraineté industrielle.



Les ajustements de stratégie proposés ont des **impacts sur la maquette financière du programme** :



Sur la **priorité 2 Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique**, augmentation de la maquette notamment liée à une **augmentation des investissements sur la rénovation énergétique (OS 2.1) et le volet biodiversité (OS 2.7)**. En revanche, une **diminution de la maquette sur le volet énergies renouvelables (OS 2.2)** liée aux limites d'intervention sur le sujet et autres financements disponibles.



Sur la **priorité 3 Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable**, une **baisse de la maquette** liée au faible potentiel de projets de transport sur l'hydrogène et le BioGNV (certains projets pouvant par ailleurs être financés via le FTJ). Cette baisse permettant de renflouer les priorités 2 et 5



Sur la **priorité 5 Développement des territoires**, légère augmentation qui vise à renforcer certaines interventions notamment en matière **d'infrastructures de santé et de réhabilitation d'espaces publics**, en particulier la renaturation et la création d'espaces verts.



Sur le **FSE+**, proposition de diminution de l'enveloppe de l'OS 4.6 *Education*, notamment celle vouée à l'enseignement supérieur car pas de projet attendu, mais cela peut surement attendre la fin d'année 2025.



Au regard des constats réalisés sur l'avancement de la programmation, l'atteinte des objectifs et hypothèses de révision de la maquette, il apparaît nécessaire de **retravailler également le système d'indicateurs** (précisions de définitions, ajustement des valeurs cibles, ajout d'un indicateur). Ce travail d'ajustements a été réalisé dans le cadre de cette évaluation, avec notamment :

- 6 indicateurs présentant des valeurs cibles à la hausse
- 14 indicateurs des valeurs à la baisse

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

www.europe-en-normandie.eu



UNION EUROPÉENNE